

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de surveillance a pour missions principales de **se prononcer sur la stratégie de l'établissement et d'exercer à son égard le contrôle permanent de sa gestion.**

Le Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Châteaubriant-Nozay-Pouancé est composé des membres ci-après :

Il est présidé par M. Alain HUNAULT, maire de Châteaubriant.

► **Sont membres avec voix délibératives**

1. en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur HUNAULT Alain, maire de Châteaubriant ;
- Monsieur PROVOST Jean-Claude, maire de Nozay ;
- Monsieur AMIOUNI Elias, représentante de la communauté de communes Châteaubriant Derval ;
- Madame THEVENIAU Claire, présidente de la communauté de communes de la région de Nozay ;
- Madame CIRON Catherine, représentante du Conseil Départemental de Loire-Atlantique.

2. en qualité de représentants du personnel

- Madame Julie HEAS, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médio-techniques ;
- Docteur HODEMON-CORNE Bénédicte, représentante de la commission médicale d'établissement ;
- Docteur SAAD Simon, représentante de la commission médicale d'établissement ;
- Madame MAHE Nathalie, représentante désignée par les organisations syndicales ;
- Madame SIMON Lorrie, représentante désignée par les organisations syndicales.

3. en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur ESNAULT Pierrick, personnalité qualifiée désignée par la Directrice de l'Agence Régionale de Santé ;
- Madame HAMARD Marie-Jo, personnalité qualifiée désignée par la Directrice de l'Agence Régionale de Santé ;
- Docteur MACHARD Michel, personnalité qualifiée désignée par le Préfet de Loire-Atlantique ;
- Madame GITEAU Simone, représentant des usagers, Association des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI) ;
- Monsieur TESSIER Dominique, représentant des usagers, Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés (FNATH)

► **Sont membres avec voix consultatives**

- Docteur Julie QUENTEL, vice-présidente du Directoire
- Docteur Nicolas HOURDIN, Vice-Président de la CME
- Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire ;
- Le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Loire-Atlantique
- Monsieur Jean-Claude RAUX, maire de Saffré, député de la circonscription
- Monsieur Dominique GOURBEIX, responsable de la Trésorerie de St Nazaire

► **Direction**

- Monsieur Eric MANOEUVRIER
- Madame Sarah EVANO
- Madame Christine MERCIER
- Monsieur Jean-Benoît DAVIAUD
- Monsieur Vincent BUHOT
- Madame Suzanne WANTZ
- Monsieur Sébastien HUMEAU

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R. 6143-12 du code de la santé publique.